



Ligne McHugh / Parc



Ligne McHugh/Bellehumeur

VENTE - No.3813.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-SIX,
le douzième-----jour du mois de Février.

DEVANT ME. GUY J. COUPAL, soussi-
gné, Notaire à Montréal, Province de Québec.

COMPARAIT:

SIMCO LTEE., autrefois connu sous
le nom de Simco Enterprises Co. Ltd., compagnie limitée dû-
ment constituée en Corporation, par et en vertu de Lettres
Patentes émises par le Lieutenant-Gouverneur de la Province
de Québec, et dont le nom a été subséquemment changé, tel
que susdit, en vertu de Lettres Patentes supplémentaires,
ayant son siège social à Ville d'Estérel;

AGISSANT ET REPRESENTEE aux pré-
sentes par Monsieur GERALD H. LAFONTAINE, son secrétaire-
trésorier, dûment autorisé aux fins des présentes, par et
en vertu du règlement numéro "7" adopté par les Administra-
teurs de ladite Compagnie, à une assemblée tenue le cinq no-
vembre mil neuf cent soixante-cinq et sanctionné, ratifié et
approuvé par ses Actionnaires à une assemblée tenue le même
jour, dont une copie certifiée dudit règlement a été annexée
à un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement du
comté de Terrebonne sous le numéro 308,459;

Ci-après nommée "LE VENDEUR".

LEQUEL, par ces présentes, vend,
avec la garantie ordinaire de droit, à:-

VILLE D'ESTEREL, corps politique
dûment constitué en corporation en vertu des Lois des Cités
et Villes de la Province de Québec, ayant son siège social
à Ville d'Estérel, dans le comté de Terrebonne;

AGISSANT ET REPRESENTEE aux pré-
sentes par Monsieur PIERRE BLAIN, son secrétaire-trésorier,
et Monsieur GERARD O. BEAULIEU, échevin - - - - -
dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une réso-
lution adoptée par le Conseil Municipal, à une assemblée
spéciale tenue le dix septembre, mil neuf cent soixante-cinq
(1965), et dont copie dûment certifiée demeurera annexée aux
présentes, après avoir été reconnue véritable par son dit
représentant et signée "NE VARIETUR" aussi par lui et le no-
taire soussigné;

Ci-après nommée "L'ACQUEREUR",

à ce présent et acceptant, les emplacements suivants, savoir:

BUREAU D'ENREGISTREMENT
DU COMTE DE TERREBONNE

Je soussigné, certifie que le présent document a été dûment
enregistré dans ce bureau à 12 heures 15 minutes
de l'après-midi ce 26 jour du mois de Février
mil neuf cent soixante 66 sous le No. 311746
Classeur No. 619
Guy J. Coupal
Régistrateur



DESIGNATION:

1o.- Un emplacement vacant situé sur le Boulevard d'Estérel à Ville d'Estérel, dans le comté de Terrebonne, connu et désigné sous le numéro VINGT-SIX (26) de la subdivision du Bloc "B", Canton Wexford, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Marguerite, comté de Terrebonne, ayant une superficie de 67,537.8 pieds carrés;

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

2o.- Un emplacement vacant situé au coin des Boulevards D'Estérel, et Des Cygnes à Ville d'Estérel, dans le comté de Terrebonne; connu et désigné sous le numéro DEUX de la resubdivision du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (198-2) de la subdivision du Bloc "B", Canton Wexford, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Marguerite, comté de Terrebonne, ayant une superficie de 483,600 pieds carrés;

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

POSSESSION:

L'Acquéreur jouira et disposera des emplacements présentement vendus, comme bon lui semblera et en pleine et absolue propriété, à compter des présentes, et il en prendra possession ce jour.

TITRE:

Le Vendeur est devenu propriétaire des emplacements présentement vendus pour les avoir acquis en plus grande étendue de terrain et avant subdivision de "DOMAINE D'ESTEREL INC." aux termes d'une vente reçue par Me. EUGENE POIRIER, Notaire, le vingt-trois octobre, mil neuf cent cinquante-sept, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne sous le no. 220,430.

CHARGES ET CONDITIONS:

La présente vente est consentie aux charges ordinaires de droit, à l'accomplissement desquelles l'Acquéreur s'engage et s'oblige et spécialement aux conditions suivantes, savoir:

1o...

55086691 →
(terrain)
Tennis + Soccer

1o.- De payer le coût des présentes, copies, dont une pour le vendeur et de leur enregistrement;

2o.- De ne pouvoir réclamer du Vendeur aucune taxe municipale ou autres impositions fincières imposées ou pouvant être imposées sur les emplacements présentement vendus depuis le premier janvier dernier (1966) et de payer toutes taxes scolaires pouvant être dues ou à échoir à compter du premier janvier, mil neuf cent soixante-six;

3o.- De ne pouvoir exiger du Vendeur aucun titre de propriété, certificat de recherches ou de localisation, dont quittance;

4o.- D'accepter les emplacements présentement vendus dans leur état actuel, l'Acquéreur déclarant les avoir vus et examinés à son entière satisfaction et s'en déclarant content et satisfait;

5o.- De ne pas exiger du Vendeur de contribuer à clôturer les emplacements présentement vendus, tant et aussi longtemps qu'il sera propriétaire d'un emplacement voisin;

6o.- De ne pouvoir se servir des emplacements présentement vendus que pour fins municipales.

PRIX:

La présente vente est en outre consentie pour et moyennant la somme de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000.00), que le Vendeur reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur, ce jour, dont et du tout quittance générale et finale et en considération du fait que l'acquéreur ne se servira et n'utilisera les emplacements présentement vendus que pour fins municipales.

DONT ACTE:

FAIT ET PASSE à Ville d'Estérel, comté de Terrebonne, sous le numéro trois mille huit cent treize des minutes du Notaire soussigné.

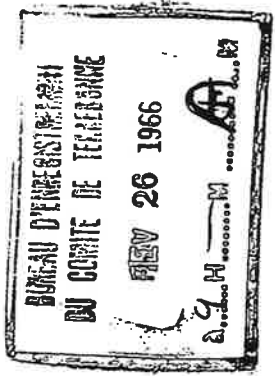
ET LECTURE FAITE, les Parties signent avec et en présence du Notaire soussigné.

(SIGNE) PIERRE BLAIN
(") GERALD H. LAFONTAINE
(") GERARD O. BEAULIEU
(") GUY J. COUPAL, Notaire.

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée dans mon Etude.

5.20

311746





Joseph >

Mon, 8 Jul, 14:09

Joseph - I need the 8k to close the deal 5k is too small.

Let me know next week if you want to meet to discuss the plan.

Land ratio 1.5 to 1.

would prefer if the water flowed as close to the property line as possible.



Message



ebay





Joseph >

My 2nd dock
grandfather rights
respected and letter
issued from the city
confirming this.

The additional land on
the park side needs to
run parallel to the
existing property line.

A servitude will be
granted

Funds payable when the
servitude is signed.



Messages



ebay



Karell Morin

De: Robert McCann <robert.mccann@evimbec.ca>
Envoyé: 19 juillet 2019 09:31
À: Luc Lafontaine
Cc: Karell Morin
Objet: TR: 38, chemin des Deux-Lacs (version révisée)

Bonjour Monsieur Lafontaine,

La présente correspondance fait suite à notre rencontre du 11 juillet dernier relativement à l'unité d'évaluation citée en objet.

La question était de savoir comment se reflèterait dans la valeur inscrite au rôle courant le retranchement d'une partie localisée au sud-est du lot sujet de 424.99 m.c. et l'ajout d'une superficie équivalente du côté nord-ouest.

Lot : 5 508 675
Superficie du terrain sujet : 2700.5 m.c.
Valeur au rôle du terrain sujet : 223 000 \$
Taux/ m.c. : 80 \$/m.c.

Superficie de l'assiette de la servitude : 289.7 m.c.
Superficie du triangle résiduel au sud-est de la servitude : 135.29 m.c.
Superficie totale à retrancher : 424.99 m.c.

424.99 m.c. x 80 \$/m.c. = 34 000 \$
Donc la valeur au rôle de 223 000 \$ serait réduite à 189 000 \$

L'ajout de 424.99 m.c. (basé sur un frontage de 7.32 m) du côté nord-ouest (5 508 674) en provenance du lot de l'emplacement sujet serait calculé au rôle courant à 100 \$/m.c., soit un ajout de valeur 42 500 \$.

Si frontage bonifié par 1.30, superficie hypothétique de 552 m.c. bonifierait la valeur au rôle courant de \$ 55 200 ajoutée à la valeur de 223 000 \$ = 278 200 \$
Si frontage bonifié par 1.50, superficie hypothétique de 639 m.c. bonifierait la valeur au rôle courant de \$ 63 900 ajoutée à la valeur de 223 000 \$ = 286 900 \$

Mise en garde :

À noter que les valeurs établies ci-avant ne sont que hypothétiques et ne visent que le rôle courant....
Ces valeurs ne constituent en rien une opinion de valeur et ne sont fournies qu'à titre informatif seulement. À noter que la date de référence au marché de la valeur inscrite au rôle est le 1^{er} juillet 2010 (rôle triennal 2012-2013-2014).
Ces valeurs ne peuvent être utilisées à des fins officielles.
Le présent courriel doit être considéré comme un document de travail seulement.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Espérant le tout conforme...

Salutations et bonne journée

Robert McCann
Directeur opérations
Pôle - Ste-Adèle



t. 450 229-6637 p. 116



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie ou sous quelque forme que ce soit. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

CONFIDENTIALITY CAUTION

The information contained in this e-mail is intended only for the personal and confidential use of the recipient(s) named above. If the reader of this message is not the intended recipient or an employee or agent responsible for delivering it to the intended recipient, you are hereby notified that you have received this document in error and that any review, dissemination, distribution, or copying of this message is strictly prohibited. If you have received this communication in error, please notify us immediately by e-mail and delete the original message.